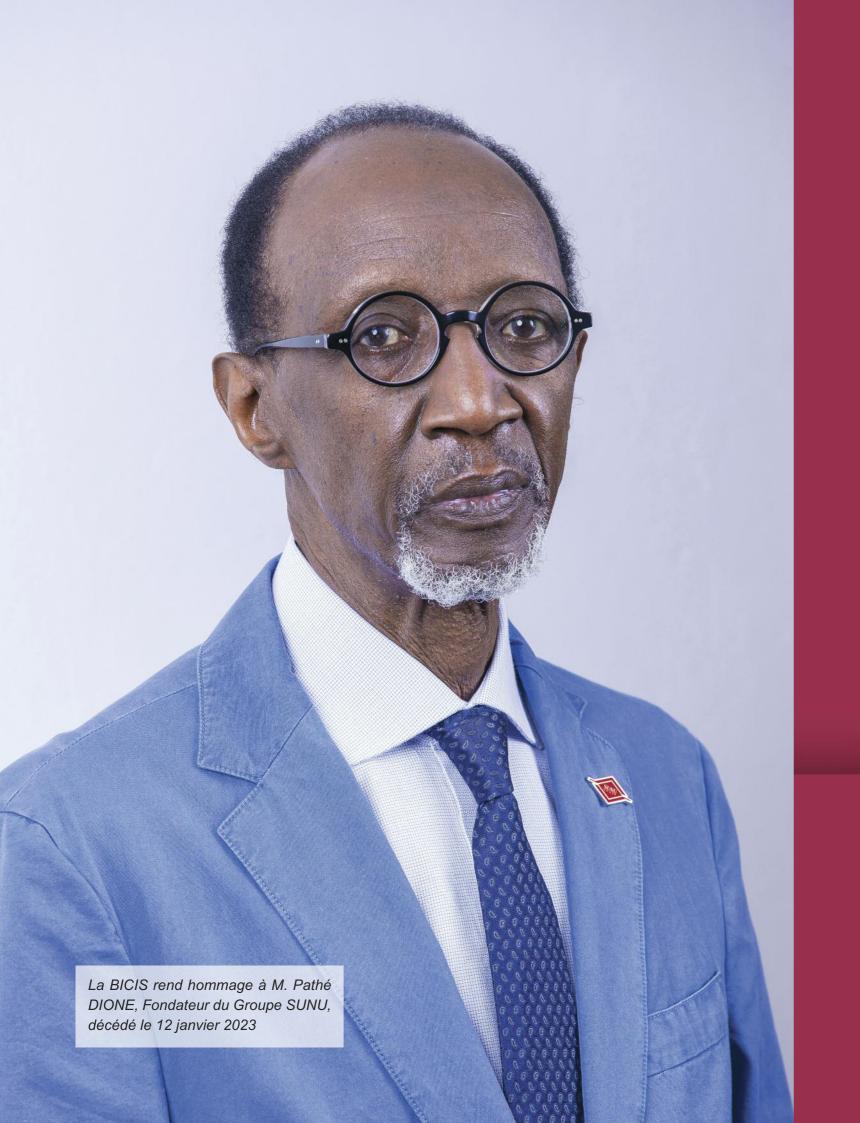


RAPPORT ANNUEL 2023

SUNU BICIS, SUNU Bank!



BICIS



ENTRONS DANS UNE NOUVELLE ÈRE À LA BICIS AVEC LE GROUPE SUNU

SUNU BICIS, SUNU Bank!

Conseil d'Administration 5

> Comité Exécutif

> > Chiffres-clés 10

> > > Rapport du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers

23

Sommaire

Résolutions Assemblées Générales

39

des Actionnaires

Bilan 30

et Compte de résultat

Note sur les Principes Comptables 35



Mohamed WILSON Administrateur



Mamadou CAMARA Administrateur

Chimère DIOP Administrateur



Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration

Administrateur

Représentant

l'Etat du Sénégal

Philippe SECHAUD Administrateur



Abdou Aziz GUEYE Administrateur

Administrateur

Représentant

SUNU Investment Holding SA



Cheikh Mohamed TRAVALY Administrateur

BICIS - Rapport annuel 2023 3

Comité Exécutif



BICIS - Rapport annuel 2023 6 BICIS - Rapport annuel 2023



Conseil d'Administration du 28 avril 2023



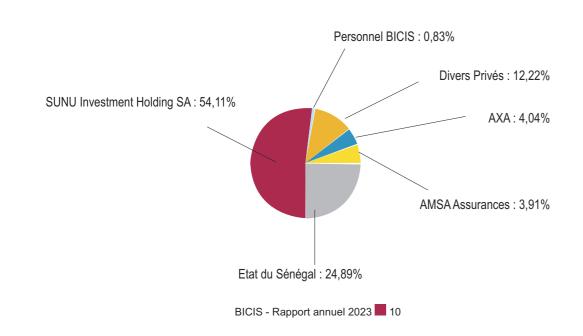
Conseil marquant l'entrée de la BICIS dans le Groupe SUNU (closing) Photo de groupe avec le portrait de Feu Pathé DIONE, Fondateur du Groupe SUNU.

Chiffres Clés



En millions de FCFA	2019	2020	2021	2022	2023
Total Bilan	499 528	483 639	550 574	661 374	606 825
Dépôts clientèle	385 663	399 947	430 973	563 492	457 378
Prêts à la clientèle	346 428	313 256	301 622	324 279	347 402
Produits nets bancaires	36 341	31 741	34 774	34 115	40 597
Coefficient d'exploitation	60,6%	70,2%	65,02%	69,3%	69,8%
Résultats nets	8 544	4 361	8 434	4 956	9 556
Fonds propres	55 884	59 135	58 684	58 715	59 552
Dividendes	-	1 111	8 333	4 950	7 000
% de distribution	0%	30%	99%	99,8%	73,3%
Effectifs	465	483	471	448	465
Nombres d'agences	33	33	33	33	33

Répartition du capital





Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 juin 2024

Ordre du jour

Conformément aux articles 516 et 548 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique - OHADA - le Conseil d'Administration doit convoquer dans les six mois de la clôture de l'exercice, l'Assemblée des Actionnaires au Siège Social de la Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- 3. Approbation des conventions réglementées
- 4. Approbation du rapport d'auto-évaluation du Conseil d'Administration, de ses membres et de ses comités
- 5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- 6. Ratification de la démission de trois (03) Administrateurs
- 7. Quitus aux Administrateurs
- 8. Renouvellement du mandat de deux (02) Administrateurs
- 9. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants
- 10. Approbation de la rémunération des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2023
- 11. Fixation de la rémunération des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2024
- 12. Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2024
- 13. Pouvoirs pour formalités légales

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 juin 2024

Ordre du jour

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire
- 2. Augmentation du capital social
- 3. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer tout ou partie des modalités et d'en constater la réalisation
- 4. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts
- 5. Pouvoirs pour formalités

Rapport du Conseil d'Administration

Situation économique et financière en 2023 et perspectives 2024

(DPEE - Selon les données de la BCEAO mises à jour en octobre 2023)

Croissance et compétitivité en 2023

Les ressources du PIB

L'activité économique est attendue en hausse de 4,1% en 2023 contre 4,2% en 2022, suite à la décroissance des services (+3,9%). Les secteurs primaire et secondaire enregistreraient des taux de croissance respectifs de 5,7% et 2,8%.

Le secteur primaire devrait se relancer en 2023 à la faveur d'une bonne tenue du sous-secteur agricole qui a bénéficié d'une bonne pluviométrie et des mesures mises en œuvre. Il tirerait également profit de la dynamique attendue des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Au total, l'activité dans le secteur primaire serait en hausse de 5,7% en 2023 contre un repli de 1,4% en 2022.

La croissance du secteur secondaire est projetée à 2,8% en 2023 contre 1,1% en 2022, sous l'effet des expansions relevées dans les activités de raffinage, de la construction et de la fabrication des matériaux de construction.

Le secteur tertiaire devrait connaître une certaine décroissance en 2023, en liaison principalement avec le ralentissement dans les activités commerciales, les services d'hébergement et de restauration, l'information et la communication et les services financiers et d'assurance. Au total sur l'année, l'activité du secteur tertiaire ne progresserait que de 3,9% en 2023 contre 6,7% en 2022, soit une contribution à la croissance du PIB estimée à 1,8 point de pourcentage.

Les services financiers et d'assurance devraient se consolider en 2023, malgré la poursuite du durcissement des conditions de financement des économies aussi bien au plan national qu'international. De plus, avec le retour progressif de l'État sur le marché financier intérieur, de bonnes perspectives sont attendues au niveau du marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 9,2% en 2023 contre 10,4% en 2022. Cette tendance est en ligne avec l'évolution, en glissement, des crédits à l'économie qui est ressortie en hausse de 9,7% à fin septembre 2023 comparativement à la même période en 2022.

Les emplois du PIB

En termes réels, la demande intérieure progresserait de 3,7% en 2023 contre 4,6% en 2022. Du côté de la demande extérieure les importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en baisse de 13,3% et 3,4% en 2023. Les importations seraient contraintes par le renchérissement des produits de base et les difficultés sur les chaînes d'approvisionnement. Quant au repli des exportations, il serait expliqué par la baisse attendue des ventes à l'extérieur de l'or, des produits pétroliers, de l'acide phosphorique, du zircon et du titane.

Rapport du Conseil d'Administration

L'inflation

Concernant les prix, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB ressortirait à 5,5% contre 8,4% un an plus tôt, en liaison essentiellement avec les secteurs primaire (+12,5%) et tertiaire (+4,2%). Cette hausse reflète le renchérissement des intrants de la production et est confortée par l'inflation. En effet, sur les neuf (09) premiers mois de 2023, l'inflation, mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) est ressortie à 7,6% contre 8,5% à la même période de 2022, en liaison avec la fonction «produits alimentaires» (+9,6%).

La compétitivité

En moyenne sur les neufs premiers mois de l'année 2023, il est observé des pertes de compétitivités sur les prix, estimées à 6,1%, comparativement à la même période de l'année précédente, en liaison avec le différentiel d'inflation défavorable (+0,4%) et l'appréciation du franc CFA par rapport à la monnaie des pays partenaires commerciaux (+5,7%). Sur la période sous-revue, des pertes de compétitivité ont été plus prononcées vis-à-vis de nos partenaires asiatiques (+11,9%).

Perspectives économiques en 2024

Les ressources du PIB

Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 9,2% en 2024 contre une prévision de 4,1% en 2023, tiré par le secondaire (+20,6%) et par les secteurs primaire (+4,8%) et tertiaire (+6,0%).

L'activité économique dans le secteur primaire devrait augmenter de 4,8% en 2024 contre 5,7% en 2023, tirée essentiellement par les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le secteur primaire, avec un poids dans le PIB projeté à 17,1%, devrait contribuer à hauteur de 0,7 point de pourcentage à la croissance du PIB réel en 2024.

Après deux années de ralentissement, le secteur secondaire serait plus vigoureux en 2024, en liaison avec la contribution exceptionnelle attendue de l'exploitation du pétrole et du gaz, conjuguée à la poursuite de la tendance positive des autres activités. En effet, le secteur secondaire connaîtrait un bond de 20,6% en 2024 contre une hausse de 2,8% en 2023, soit une hausse jamais atteinte par le passé.

Le secteur tertiaire se renforcerait suite à la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire. Il bénéficierait, de la relance du commerce et d'une conjoncture internationale beaucoup plus favorable. En somme, le secteur tertiaire progresserait de 5,9% en 2024 contre 3,9% en 2023.

A la faveur des facilités issues des différentes mesures de soutien des autorités, les services financiers et d'assurance devraient se revigorer en 2023. Ils tireraient également profit du dynamisme de l'économie afin de répondre à la demande dont celle en produits d'assurance, notamment, dans le secteur pétrolier et gazier mais aussi avec le développement du transport. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 9,4% en 2024 contre 9,2% en 2023, à la faveur notamment d'une progression attendue de 14,6% des crédits à l'économie, selon les prévisions de la BCEAO.

Rapport du Conseil d'Administration

Les emplois du PIB

Au titre de la demande en 2024, la consommation finale devrait se redynamiser à la faveur du bond de l'activité économique et s'établirait 10,7% en 2024 contre une hausse de de 4,5% en 2023. Au total, la consommation finale représenterait 81,4% du PIB contre 81,0%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 18,6%, soit une détérioration de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2023.

L'inflation

Concernant les prix, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB ressortirait à 4,1% en 2024 contre 5,5% un an plus tôt, en liaison avec l'évolution des prix à la production dans le secteur primaire (+10,7%). En revanche, le ralentissement du déflateur du secondaire (+0,6% en 2024 contre +3,2% en 2023) serait expliqué principalement par le prix au producteur au niveau des activités extractives qui est attendu en baisse de 36,7% en 2024 contre une hausse de 10,2% en 2023. Quant au secteur tertiaire, le déflateur est projeté à 3,1% en 2024 contre 4,2% un an plus tôt.



En avril 2023, la BICIS a fait don de 30 ordinateurs (que la banque n'utilise plus) en faveur des Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) de l'Inspection d'Académie de Pikine-Guédiawaye (Banlieue de Dakar).

Les performances de la BICIS

Les faits marquants de l'année 2023

L'exercice 2023 a enregistré la sortie de la BNP Paribas de l'actionnariat de la BICIS au profit du Groupe SUNU, qui est devenu le nouvel actionnaire majoritaire.

L'arrivée de nouvelles banques contribue au renforcement de la concurrence, portée notamment par les établissements de taille moyenne. Dans le contexte de ralentissement de la croissance, il en résulte globalement une poursuite de l'effritement des parts de marchés des plus grandes banques. La BICIS connaît un tassement de ses positions relatives en emplois et en ressources.

En 2023, le niveau d'activité s'est ressenti du regain de dynamisme commercial. La Banque réalise un accroissement de ses dépôts et crédits dans une conjoncture moins favorable et une attitude encore attentiste des entreprises, qui se traduit par un niveau de tirage en-deçà des mises en place. Les effets de cette situation ont été contrastés sur les différents marchés :

- La montée en gamme de la clientèle des particuliers s'est poursuivie, parallèlement à l'adaptation de l'offre ;
- Le segment de la clientèle des Professionnels n'a pas réalisé les résultats escomptés, du fait de son sous staffing en raison de départs (recrutements en cours) et, d'autre part, de la faiblesse du marché liée à une conjoncture moins favorable, marquée par des incertitudes, cependant, la création de la Business Unit Médical et du Pôle immobilier au second trimestre va redynamiser les encours du Retail;
- Le Corporate poursuit sa politique d'intensification relationnelle ainsi que sa politique de financement des entreprises, après la crise sanitaire. Il a enregistré une hausse conséquente de son deal pipe.
- Les métiers spécialisés et les activités de marché de capitaux, connaissent une situation contrastée. Le créditbail a bénéficié de mises en place de crédits favorisant une progression de l'activité, par rapport à 2022. Pour le marché des titres, l'augmentation des volumes investis a généré des revenus importants.

La BICIS conserve sa position parmi les leaders dans les crédits structurés et syndiqués mais le marché est resté étroit, dans le contexte de décélération de la croissance.

La mise en œuvre des programmes de rénovation et de modernisation du réseau d'agences continue afin de s'adapter aux évolutions du marché. Dans le même temps, se poursuit la digitalisation des processus et prestations de la Banque, ainsi que leur modernisation.

L'effectif de la Banque ressort à 465 collaborateurs, au 31/12/2023. Le turn-over, qui s'était accru l'année précédente, avec l'arrivée de nouvelles enseignes, reste élevé. Les mouvements internes et la réorganisation des équipes en ont limité l'impact.

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) est intégrée plus largement dans l'engagement d'entreprise et l'investissement à impact positif. La BICIS continue de soutenir des projets qui contribuent à l'amélioration de l'environnement, à l'accès aux énergies renouvelables et plus généralement au développement durable.

La solidité de son bilan et l'adaptation de son modèle d'affaires ont permis à la BICIS de réaliser une progression de son activité, dans un environnement difficile.

Rapport du Conseil d'Administration

Les résultats

L'exercice 2023 de la BICIS se clôture sur des résultats en forte progression :

- Produit Net Bancaire de FCFA 40 597 millions, en hausse de 19% comparé à 2022 ;
- Frais de Gestion de FCFA 28 342 millions, en hausse de 20%;
- Résultat Brut d'Exploitation de FCFA 12 255 millions en progression de 16,8%;
- Coût du Risque de FCFA 2 405 millions, en baisse de 50,1% par rapport à 2022 ;
- Bénéfice net de FCFA 9 556 millions contre 4 956 millions un an plus tôt (+92,8%).

Le Produits Net Bancaire

Avec un taux de réalisation budgétaire, le PNB est porté par la Marge Nette d'Intérêts et les revenus du portefeuille titres.

L'activité de change est alignée aux objectifs malgré des contraintes liées aux correspondants bancaires. Les commissions sont en augmentation par rapport à l'année 2022.

Les Dépenses

Relativement à décembre 2022, la hausse des frais de gestion est particulièrement liée aux dépenses inhérentes à la transition. On peut également noter une augmentation de 27% sur les frais de personnel (prime de cession FCFA 500 millions, revalorisation annuelle des salaires FCFA 300 millions, réajustements de l'indemnité de fin de carrière. La hausse des autres frais de gestion est justifiée par :

- les dépenses informatiques, notamment les redevances et autres les charges;
- les dépenses liées à la transition (communication institutionnelle, rebranding, frais d'approche dans la recherche de correspondants bancaires, retenue BNC, assistance technique SIH, assurances diverses)

La progression des amortissements de +5,4% fait suite à la mise en production d'applications dans le cadre du programme de transition ainsi que du matériel roulant.



En janvier 2023, la BICIS a signé une convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure de Commerce de Dakar. Notons que la BICIS avait également déjà conclu des partenariats avec BEM Management School et l'Institut Supérieur de Management (ISM).



Rapport du Conseil d'Administration

Les Résultats

Le coefficient d'exploitation est en amélioration et ressort à 69,8% en 2023 contre 75,4% budgétisé.

Le coût du risque clientèle au 31/12/2023 ressort à 54,3% du budget. L'évolution favorable du coût du risque clientèle par rapport à 2022 s'explique principalement par une importante reprise de la dotation de 2022 qui fait suite au recouvrement total de créance sur un client Corporate. Ce poste a enregistré également une dotation complémentaire de provisions de quelques clients Corporate.

En définitive, le résultat d'exploitation se situe à FCFA 9 850 millions ; en hausse sensiblement de 73,8% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice ressort à FCFA 9 556 millions, en hausse de 92,8% par rapport à l'exercice précédent, qui, ajouté au report à nouveau de FCFA 97 892, donne un total disponible de FCFA 9 556 144 225.

Ces résultats sont traduits par les comptes de résultat et le bilan de la BICIS arrêtés au 31 décembre 2023 par le Conseil d'administration du 05 Mars 2024, tels que présentés, et que nous soumettons à votre approbation.

Les Commissaires aux Comptes, dans leur rapport, feront l'analyse des différents postes de ces états financiers et vous exposeront leurs commentaires.



L'agence BICIS Ngor Almadies, entièrement rénovée et délocalisée, a été inaugurée le 03 avril 2023.

Rapport du Conseil d'Administration



En janvier 2023, la BICIS a signé une convention avec Inco, un incubateur de start-up. Ce programme d'accompagnement, à l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères de Hollande, concerne 100 start-up à impact RSE.

Proposition d'affectation du Résultat

En conséquence, le Conseil d'Administration propose de répartir le résultat disponible, soit FCFA 9 556 046 333, selon le tableau ci-après :

	Débit	Crédit
Résultat en attente d'affectation Report à nouveau avant distribution Bénéfice distribuable Réserve spéciale Réserves extraordinaires Dividendes Report à nouveau après distribution Nombre d'actions Dividende brut par action IRVM 10% Dividendes nets action Dividendes distribués par rapport au capital par rapport au résultat net par rapport au bénéfice distribuable	1 433 406 950 1 112 593 050 7 000 000 000 144 225 1 000 000 7 000 7 000 7 000 7 000 7 000 6 300 7 0,00% 7 3,25% 7 3,25%	9 556 046 330 97 895 9 556 144 225

Rapport du Conseil d'Administration

Les perspectives

L'année 2023 a été marquée par le changement de l'actionnariat de la BICIS au profit du Groupe SUNU. Cette situation a conduit à une phase de transition donnant ainsi l'opportunité au Groupe SUNU de mettre en place une nouvelle stratégie visant à créer une banque plus orientée client, créatrice de valeur pour les parties prenantes et qui a rang de leader sur ses marchés.

Ce plan stratégique 2024 - 2026 a été élaboré autour de 3 principales orientations :

- Assurer une croissance et une rentabilité soutenues des filiales existantes pour atteindre 25% de rentabilité et 60% de coefficient d'exploitation à la BICIS au 31 décembre 2026 ;
- Accroitre de façon significative les synergies entre les filiales banques et assurances du Sénégal afin de porter le niveau de commission bancassurance à 5% pour la BICIS à fin décembre 2026 ;
- Intégrer le top 3 du classement des banques sénégalaises.

Pour ce faire, la BICIS ambitionne en 2024 :

- La création de nouvelles entités (Business Unit Médical, Direction Bancassurance);
- La réorganisation des équipes en adéquation avec l'évolution des besoins des clients ;
- L'innovation et l'élargissement par son panel de produits et services pour mieux adresser les demandes (location longue durée, bornes chèques, Partenariat avec une SGI pour diversifier l'épargne avec les fonds communs de placement...);
- Le développement du portefeuille clientèle (reconquête des fonctionnaires, coopératives d'habitat...) ;
- La mise en production d'un nouveau système d'information pour s'aligner aux standards en matière d'offre bancaire (remplacement de l'application Atlas par l'outil Capital Banker).

Mesdames et Messieurs les Actionnaires, nous vous remercions de votre soutien et renouvelons notre confiance au personnel de la Banque, sur lequel nous savons pouvoir compter pour réaliser notre objectif de développement rentable, dans l'engagement social et environnemental et dans le respect des dispositions réglementaires les plus strictes.

Le Conseil d'Administration



AVANÇONS AVEC LA BICIS DANS LE **GROUPE SUNU** POUR DE PLUS GRANDES RÉUSSITES



Imaginons tout ce que nous pouvons faire, ensemble. Avec la BICIS dans le Groupe SUNU, entrons dans une nouvelle ère, avançons, créons de nouvelles perspectives.

Votre BICIS rejoint le Groupe SUNU pour donner vie à vos plus belles ambitions. Votre BICIS se rapproche encore plus de vous pour de plus belles réussites.

SUNU BICIS, SUNU Bank!

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2021, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la BICIS tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la BICIS comprenant le bilan au 31 décembre 2023 faisant apparaître un total actif de 606 825 millions FCFA, l'état du hors bilan présentant des engagements donnés et reçus pour respectivement 187 816 millions FCFA et 307 357 millions FCFA, le compte de résultat faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 9 556 millions FCFA, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les notes annexes aux états financiers annuels.

A notre avis, ces états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des Commissaires Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat Aux Comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 05 mars 2024 sur la base des informations disponibles à cette date.

Rapport des Commissaires aux Comptes

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et principes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer l'hypothèse de base de la continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

1.4 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE ET AUTRES INFORMATIONS

2.1. Vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des Commissaires Aux Comptes sur ces états financiers annuels, et des autres informations.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, d'effectuer les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

2.2. Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire : Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du fonctionnement des organes sociaux, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers annuels. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Les axes d'amélioration issus de notre revue ont fait l'objet d'un rapport de recommandations distinct adressé à la Direction Générale de la Banque, conformément à l'article 16 de la circulaire n°002- 2018/CB/C de la BCEAO relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Nous vous rappelons que notre rapport est daté du dernier jour auquel nous avons reçu les informations nécessaires à son émission.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars au Sénégal

Deloitte Sénégal

Moussoukoro NDIAYE Associée

Tafsir Ibnou NDOYE Associé

Dakar, le 20 juin 2024





MEDIPRO est une nouvelle entité de la BICIS lancée le 25 janvier 2024 à Dakar. Logée à l'Agence Mermoz, cette structure est exclusivement réservée aux professionnels de santé et répond à un besoin pressant :

- · Optimiser l'accès au financement pour les professionnels de santé,
- · Centraliser l'expertise dans un espace spécialisé pour l'accompagnement et le conseil des Professionnels de santé.
- · Favoriser et développer le partenariat entre les fournisseurs de matériel médical, les grossistes en médicaments avec la signature de protocoles,
- · Améliorer la qualité de service.

Ce projet novateur contribue fortement au développement du secteur de la santé au Sénégal. Il participe également à la réalisation des projets de tous les acteurs et professionnels de la santé et, par ce biais, au bien-être des populations.

MEDIPRO de la BICIS est en partenariat avec quatre grossistes répartiteurs : DUOPHARM, LABOREX, UBIPHARM, SODIPHARM,

> Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal Membre du Groupe SUNU

Tél.: 818 04 06 06 (Particuliers et Professionnels) - 818 04 07 07 (Entreprises)

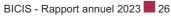














Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA tel que prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient cependant amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons à la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Rubriques	Montants au 31/12/2022	Montants au 31/12/2023
Caisse, Banque Centrale, CCP	195 035	55 534
Effets publics et valeurs assimilées	113 782	159 252
Créances interbancaires et assimilées	2 406	14 467
Créances sur la clientèle	324 279	347 402
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	
Actions et autres titres à revenu variable	-	
Actionnaires ou associés	-	
Autres actifs	16 166	17 876
Comptes de régularisation	697	578
Participations et autres titres détenus		
à long terme	1 139	1 139
Parts dans les entreprises liées	-	
Prêts subordonnés	-	
Immobilisations incorporelles	503	1 541
Immobilisations corporelles	7 367	9 036
Total de l'Actif	661 374	606 825



Rapport des Commissaires aux Comptes

Bilan - Passif (en millions de FCFA)

Rubriques	Montants au 31/12/2022	Montants au 31/12/2023
Banque Centrale, CCP	-	0
Dettes interbancaires et assimilées	12 074	55 698
Dettes à l'égard de la clientèle	563 492	457 378
Dettes représentées par un titre	-	0
Autres passifs	9 564	6 729
Comptes de régularisations	8 160	11 790
Provisions	3 893	6 433
Emprunts et titres émis subordonnés	-	
Capitaux propres et ressources assimilées	64 191	68 797
Capital souscrit	10 000	10 000
Primes liées au capital	-	
Réserves	49 235	49 241
Ecarts de réévaluation	-	
Provisions règlementées	-	
Reports à nouveau (+/-)	-	
Résultat de l'exercice (+/-)	4 956	9 556
Total du Passif	661 374	606 825

Engagements hors Bilan - en millions de FCFA

Rubriques	Montants au 31/12/2022	Montants au 31/12/2023
Engagements donnés	102 498	187 816
Engagements de financement	9 569	12 731
Engagements de garantie	92 929	175 085
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	336 277	307 357
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	336 277	307 357
Engagements sur titres	-	-













































Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes de Résultat (en millions de FCFA)

Rubriques	Montants au 31/12/2022	Montants au 31/12/2023
Intérêts et produits assimiles	25 326	33 689
	4 105	4 653
Intérêts et charges assimilées		
Revenus des titres à revenu variable	125	77
Commissions (produits)	14 041	14 298
Commissions (charges)	2 442	2 412
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2 535	2 021
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement		0
et assimilés	-	
Autres produits d'exploitation bancaire	1 597	261
Autres charges d'exploitation bancaire	2 962	2 684
Produits Net Bancaire	34 115	40 597
Subventions d'investissement	-	0
Charges générales d'exploitation	21 742	26 356
Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
des immobilisations incorporelles et corporelles	1 884	1 986
Résultat Brut d'Exploitation	10 489	12 255
Coût du risque	4 821	2 405
Résultat d'Exploitation	5 668	9 850
Gains ou pertes nets sur actifs immobilises	157	7
Résultat avant impôt	5 825	9 843
Impôt sur les bénéfices	869	287
Résultat net	4 956	9 556



NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Notes sur les principes comptables - Annexe aux états financiers

A - Déclaration de conformité au Plan Comptable Bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B - Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Hypothèses de base : continuité d'exploitation, comptabilité d'engagement

Principes comptables : indépendance des exercices, prudence, permanence des méthodes, intangibilité du bilan d'ouverture, transparence, importance significative, prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La Banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- Les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ses engagements financiers ;
- Les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement partiel ou total.

Les créances douteuses et litigieuses sont constituées par :

- Les créances sur une contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, il est probable que l'établissement ne perçoive pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie ;
- Les créances dont au moins une échéance est restée impayée depuis plus de quatre-vingt-dix jours ;
- Les créances sur les contreparties ayant dépassé une limite qui a été portée à leur connaissance par l'établissement assujetti ou ayant tiré des montants sans autorisation de découvert.

Note sur les principes comptables

Les comptes ordinaires débiteurs au titre desquels le montant cumulé des mouvements créditeurs sur une période de quatre-vingt-dix jours ne couvre pas les intérêts débiteurs sur cette période sont également reclassés en créances douteuses.

Le délai de quatre-vingt-dix jours est prorogé à cent quatre-vingts jours pour les expositions sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les financements accordés aux PME/PMI telles que mentionnées dans l'instruction relative à la définition des attributs.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses ou litigieuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative :
- pour les risques privés répondant à la définition de créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative ;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses ;
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de premier rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses garanties à compter de la troisième année et 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assuietti.

Les intérêts non réglés portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Portefeuille Titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en termes de durée de détention.

Conformément à ce choix la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Note sur les principes comptables

Commissions et coûts marginaux de transaction

Au titre de l'exercice 2023, les frais de dossiers prélevés sur les mises en place de crédit s'élèvent à 814 millions dont 668 millions ont été étalés.

Nous nous référons au principe d'importance significative, par conséquent, seuls les frais de dossier supérieurs à 100.000 FCFA ont été étalés.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, «à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

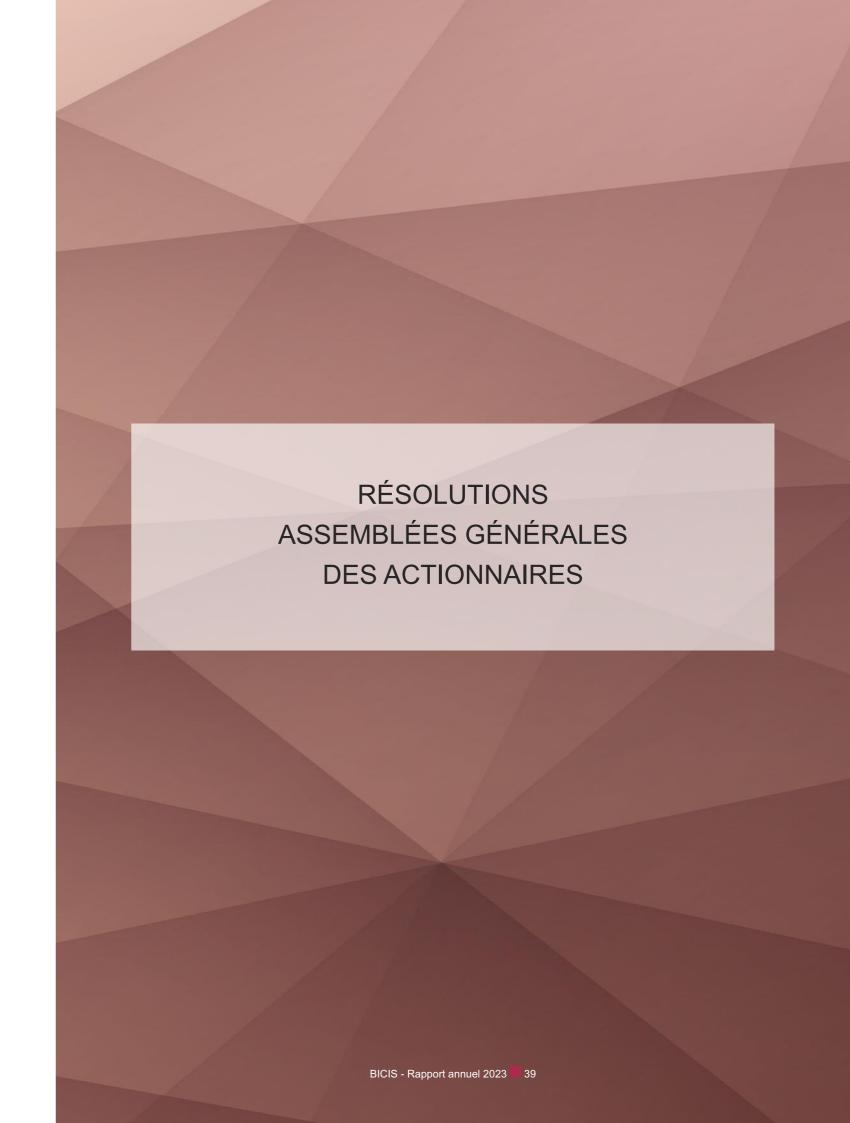
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

- Constructions	20 ans
- Véhicules	4 ans
- Aménagements et installations	7 ans
- Mobilier et matériel de bureau, outillage (selon nature)	5 ans
- Logiciels	3 ans
- Matériel informatique	5 ans

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années,
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année,
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année,
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année,
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.



Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 juin 2024

Résolution N°1 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'évolution de la Société, pendant l'exercice 2023, et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur les comptes de cet exercice, approuve ces rapports et les opérations qui y sont visées ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître un bénéfice net de neuf milliards cinq cent cinquante-six millions quarante-six mille trois cent trente Francs CFA (9.556.046.330 FCFA) et un total bilan de six cent six milliards huit cent vingt cinq millions de Francs CFA (606.825.000.000 FCFA).

Résolution N°2 : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, déclare approuver expressément les conventions citées.

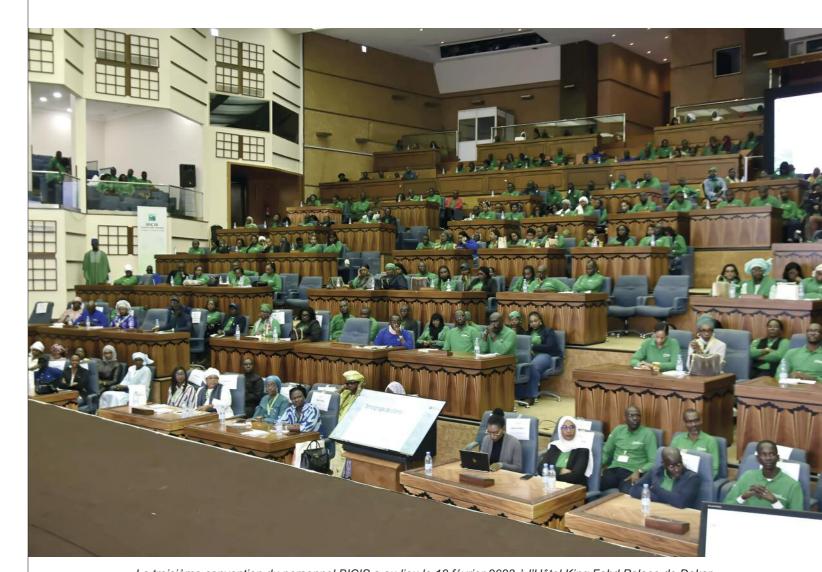
Résolution N°3 : Approbation du rapport d'auto-évaluation du Conseil d'Administration, de ses membres et de ses comités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, le rapport d'auto-évaluation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisé et de chacun de ses membres, déclare approuver expressément ledit rapport.

Résolution N°4 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, soit neuf milliards cinq cent cinquante-six millions quarante-six mille trois cent trente Francs CFA (9.556.046.330 F CFA) de la façon suivante :

	DEBIT	CREDIT
Report à nouveau de l'exercice précédent		97 895
Résultat net de l'exercice		9 556 046 330
Dotation réserve spéciale	1 433 406 950	
Dotation réserve extraordinaire	1 122 593 050	
Dividendes à distribuer	7 000 000 000	
Nouveau Report à nouveau	144 225	
TOTAL	9 556 144 225	9 556 144 225



La troisième convention du personnel BICIS a eu lieu le 18 février 2023 à l'Hôtel King Fahd Palace de Dakar.

Résolutions

Conformément aux décisions qui précèdent, le montant global des dividendes bruts à verser aux actionnaires est de 7.000.000.000 de FCFA, soit un dividende brut de 7.000 FCFA pour chacune des 1.000.000 actions de valeur nominale de 10.000 FCFA.

L'Assemblée Générale décide que le dividende net de 6.300 FCFA par action, après déduction de l'IRVM sera mis en paiement au plus tard le 30 juillet 2024.

L'Assemblée Générale constate, qu'à l'issue de cette affectation, la situation nette au 31/12/2023 est la suivante (en unité de FCFA) :

Capital social	10 000 000 000
Report à nouveau	144 225
Réserve légale	21 499 964 949
Prime liée au capital	30 296 680 523
	61 796 789 697

Résolution N°5 : Ratification de la démission de trois (03) Administrateurs

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires ratifie la démission de trois (03) Administrateurs ci-dessous désignés :

- Monsieur Joël AMOUSSOU de son mandat d'Administrateur à titre personnel en date du 07 novembre 2023 à la suite de sa désignation en qualité de représentant permanent de SUNU Investment Holding;
- Monsieur Cheikh Tidiane DIOP en date du 05 septembre 2023 à la suite de sa nomination comme membre du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO;
- Monsieur Mahammed Boun Abdallah DIONNE en date du 09 octobre 2023 pour raisons personnelles.

Résolution N°6 : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve tous les actes d'administration et de gestion accomplis par le Conseil d'Administration, et donne quitus entier et définitif à tous les Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale donne également décharge, pour ce même exercice, aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission.

Résolutions

Résolution N°7 : Renouvellement du mandat de deux (02) Administrateurs

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et conformément à l'article 17 des statuts décide de renouveler le mandat de deux (02) administrateurs ci-dessous désignés, pour une durée de *trois (03) années soit de 2024 à 2026* :

- L'Etat du Sénégal ;
- Monsieur Mohamed WILSON

Le mandat des Administrateurs ainsi renouvelé expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer, en 2027, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée des Actionnaires invite L'Etat du Sénégal à transmettre à la Banque un courrier de désignation de son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration de la BICIS.

Résolution N°8 : Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et conformément à l'article 30 des statuts décide de renouveler le mandat des Commissaires aux comptes et des suppléants ci-dessous désignés, pour une durée de trois (03) exercices sociaux de 2024 à 2026. Ce mandat ainsi renouvelé expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer, en 2027, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2026.

Titulaire

MAZARS Sénégal, membre du réseau MAZARS, Immeuble Pinet Laprade, 14, Boulevard Djily Mbaye, BP 22440 Dakar-Ponty Sénégal

Suppléant

Madame Marie BA

Titulaire

DELOITTE Sénégal, membre de DELOITTE Touche Tohmatsu, Place de l'indépendance, Immeuble de l'ex-Hôtel Indépendance, BP 21416 Dakar Sénégal

Suppléant

Cabinet Aziz DIEYE

BICIS - Rapport annuel 2023 42 BICIS - Rapport annuel 2023 43

Résolution N°9 : Approbation de la rémunération des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve les honoraires versés aux Commissaires aux comptes, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, qui s'élèvent au titre de la revue intermédiaire des comptes au 30 juin 2023 et au titre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 à soixante-quatorze millions de FCFA. (74 000 000 FCFA) Hors Taxe et hors débours.

Conformément à l'article 723 de «l'Acte Uniforme de l'OHADA» relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les honoraires des Commissaires aux comptes sont à la charge de la Société. Le montant des honoraires est fixé globalement, quel que soit le nombre des Commissaires qui se répartissent entre eux ces honoraires.

Résolution N°10 : Fixation de la rémunération des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, fixe le montant des honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2024, à soixante millions de FCFA (60 000 000 FCFA) hors Taxe et hors débours, au titre de la revue intermédiaire des comptes au 30 juin 2024 et au titre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024.

Conformément à l'article 723 de «l'Acte Uniforme de l'OHADA» relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les honoraires des Commissaires aux comptes sont à la charge de la Société. Le montant des honoraires est fixé globalement, quel que soit le nombre des Commissaires qui se répartissent entre eux ces honoraires.

Résolution N°11 : Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, fixe le montant brut global maximum de l'allocation annuelle au Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 au titre des indemnités de fonction à cent trente-cinq millions quatre cent seize mille six cent soixante-sept FCFA (135 416 667 FCFA) brut.

La répartition de cette rémunération sera faite par le Conseil d'Administration conformément à l'article 431 de «l'Acte Uniforme de l'OHADA» relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Résolution N°12 : Pouvoirs pour formalités légales

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



Le 2 décembre 2023, s'est tenue à l'île de Gorée, une journée d'échanges, à l'initiative de SUNU Investment Holding (SIH).



Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 juin 2024

Résolution N°1 : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes visés aux articles 564 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, **déclare approuver expressément lesdits Rapports**.

Résolution N°2 : Augmentation du capital social

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la BICIS qui est actuellement de dix milliards de Francs CFA (10.000.000.000 FCFA) correspondant à un million (1.000.000) actions de dix mille FCFA (10.000 FCFA) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, d'une somme de dix milliards de Francs CFA (10.000.000.000 FCFA) qui le portera à vingt milliards de Francs CFA (20.000.000.000 FCFA).

L'opération est réalisée par la création d'un million (1.000.000) d'actions nouvelles de dix mille FCFA (10.000 FCFA) de valeur nominale chacune, créées par incorporation de réserves libres attribuées gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leurs pourcentages détenus dans le capital.

Cette opération se traduira par une modification de la structure des fonds propres de la BICIS comme suit :

CAPITAUX PROPRES INTEGRANT L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Poste	Décembre 2023	Après Augmentation de Capital	Variation
Capital social libéré	10 000	20 000	10 000
Réserve spéciale	20 067	20 067	-
Autres réserves	29 174	19 174	10 000
Report à nouveau créditeur	0	0	-
Résultat bénéficiaire	1 875	1 875	-
Total des fonds propres CET1 avant déductions applicables	61 116	61 116	-
(-) Immobilisations Incorporelles (nettes d'impôts différés passif)	1 541	1 541	-
(-) Participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements,			-
les entreprises d'assurance et les autres entités financières	23	23	-
Total des fonds propres CET1	59 551	59 551	-
Total des fonds propres de base T1	59 551	59 551	-
Fonds propres effectifs	59 551	59 551	-

Résolution N°3 : Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, en conséquence des résolutions qui précèdent et en application de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et le cas échéant à son Président, ou au Directeur Général, à l'effet de procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, signer ou faire signer la déclaration notariée de souscription et de versement et de constater la réalisation définitive de l'opération.

La réalisation de cette augmentation de capital doit se faire dans un délai qui ne saurait excéder vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire et dans le respect du plafond global retenu.

Résolution N°4 : Modification corrélative de l'article 6 des Statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, en conséquence du vote des résolutions précédentes, décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts comme suit pour constater l'augmentation du capital social de la BICIS :

Article 6 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne rédaction

Le capital social est fixé à dix milliards de Francs CFA (10.000.000.000 F CFA)

Il est divisé en un million (1.000.000) actions de dix mille Francs (10.000 F CFA) chacune, numérotées de 0 000 001 à 1.000.000, toutes entièrement libérées.

Nouvelle rédaction

Le capital social est fixé à Vingt milliards de Francs CFA (20.000.000.000 F CFA)

Il est divisé en **deux** millions (**2**.000.000) actions de dix mille Francs CFA (10.000 F CFA) chacune, numérotées de 0 000 001 à **2**.000.000, toutes entièrement libérées.

Résolution N°5 : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues, donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.







CRÉONS DE NOUVELLES PERSPECTIVES AVEC LA BICIS DANS LE GROUPE SUNU



Imaginons tout ce que nous pouvons faire, ensemble. Avec la BICIS dans le Groupe SUNU, entrons dans une nouvelle ère, avançons, créons de nouvelles perspectives.

Votre BICIS rejoint le Groupe SUNU pour donner vie à vos plus belles ambitions. Votre BICIS se rapproche encore plus de vous pour de plus belles réussites.

SUNU BICIS, SUNU Bank!

Réseau d'agences BICIS

BICIS Siège social - Agence Principale Président Léopold Sédar Senghor

2, avenue Président Léopold Sédar Senghor B.P. 392 Dakar - Sénégal Tél: 33 839 03 90 Web: www.sunubicis.com Code Swift: BICISNDXXXX

BICIS Prestige

Rue Carnot x Rue Saint-Michel B.P. 392 Dakar Tél: 33 839 04 64

BICIS Centre d'Affaires

Km3, Boulevard du Centennaire de la Commune de Dakar B.P. 392 Dakar Tél: 33 839 03 10

BICIS Sandaga

57, avenue Lamine Guèye B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 45

BICIS Liberté

Rond-point Sicap Liberté II Immeuble D BP 392 Dakar Tél: 33 849 89 12

BICIS Lamine Guèye

121, avenue Président Lamine Guève x rue Carnot B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 31

BICIS Zone Industrielle

Km3, Boulevard du Centennaire de la Commune de Dakar B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 03

BICIS Sahm

Galerie Marchande Casino Avenue Cheikh Anta Diop B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 36

BICIS Ngor

Almadies - Route de Ngor B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 08 / 33 849 89 09 33 849 89 10

BICIS Mermoz

Fann Mermoz - Avenue Cheikh Anta Diop B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 27 / 33 849 89 28

BICIS Parcelles Assainies

Parcelles Assainies Unité 16 N°442 B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 22 / 33 849 89 23

BICIS Bourguiba

Avenue Bourguiba – Sicap Amitié 1 N°3079 BP 392 Dakar Tél: 33 849 89 41 / 33 849 89 42

BICIS Malick Sy

Avenue Malick SY - En face de Polyclinique B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 18 / 33 849 89 19

BICIS VDN

Sacré-Cœur 3 - Lot B - VDN B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 89 94 / 33 849 89 95

BICIS Point-E

Allées Seydou Nourou Tall rue 9 x F B.P. 392 Dakar

Tél: 33 849 85 01 / 33 849 85 02

BICIS Hann Maristes

Hann Maristes 2 - Lot 110/A B.P. 392 Dakar Tél: 33 839 90 73 - 33 839 90 72

BICIS Aéroport Yoff

Route de l'Aéroport de Yoff - Lot N°6 B.P. 392 Dakar Tél: 33 839 90 82 - 33 839 90 81

BICIS Golf

Cité Hamo 1 N°021 K Golf Sud A côté de la Pharmacie Golf Sud B.P. 392 Dakar Tél: 33 849 85 17 - 33 849 85 18

BICIS Rufisque

Boulevard Maurice Guèye X Pelot Tél: 33 849 89 83 / 33 849 89 84 33 849 89 85

BICIS Diamniadio

Bâtiment administratif Plateforme Industrielle Internationale de Diamniadio Arrondissement C. rue 31x32 Tél: 33 839 90 83 / 84

Point Argent King Fahd Palace

Hôtel King Fahd Palace - Dakar

Point Argent

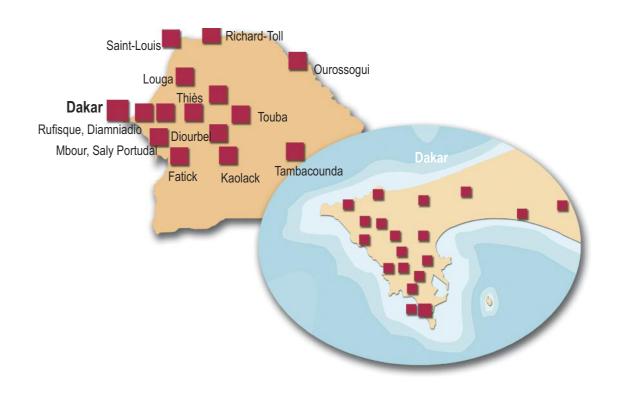
Station Total Autoroute à péage

Point Argent Aéroport International Blaise Diagne (AIBD)

Diass - Thiès

BICIS Thiès

Place de France B.P. 57 Thiès Tél: 33 849 89 51 / 33 849 89 52 33 849 89 55



BICIS Diourbel

En face du Lycée Cheikh Ahmadou Bamba de Diourbel

Tél: 33 849 85 13 / 33 849 85 14

BICIS Mbour

Galerie Auchan Mbour (à côté du stade Caroline Fave) B.P. 87 Mbour Tél: 33 849 89 58 / 33 849 89 59 33 849 89 60

GAB Mbour

Rue El Hadji Malick Sy x D. Senghor

BICIS Saly Portudal

Station touristique Saly Portudal Résidences Les Tennis B.P. 87 Mbour

Tél: 33 849 89 80 / 33 849 89 81

BICIS Kaolack

309. Av Cheikh Ibra Fall - Quartier Léona Lot N°54 B.P. 201 Kaolack

Tél: 33 849 89 91 / 33 849 89 92

BICIS Fatick

Quartier Ndouck 1 Près de la Place Les Berges du Sine

Tél: 33 839 90 88 - 33 839 90 89

BICIS Touba

Route de la Mosquée en face Keur Serigne Thierno Diouf Lambaye Tél: 33 849 85 10 - 33 849 85 11 33 849 85 12

BICIS Saint-Louis

Rue de France x rue Blanchot B.P. 250 Saint-Louis Tél: 33 849 89 62 / 33 849 89 63 33 849 89 64 / 33 849 89 65 33 849 89 66

BICIS Richard-Toll

Route de Matam Tél: 33 849 89 73 / 33 849 89 74

GAB CSS

Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) Richard-Toll

BICIS Louga

Avenue Lamine Guève x Kennedy Tél: 33 849 89 76 / 33 849 89 77

BICIS Ourossoqui

Route de Saint-Louis Ourossoqui Tél: 33 849 89 79

BICIS Tambacounda

Boulevard Demba Diop Quartier Liberté Tambacounda

Tél: 33 839 90 75 / 33 839 90 76



Le bâtiment du siège social avant 1962, du temps de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (BNCI) Conception graphique et mise en page :

BICIS Direction Communication



Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal - Membre du Groupe SUNU

2, avenue Président Léopold Sédar Senghor - BP 392 Dakar - Sénégal Tél.: 818 04 06 06 (Particuliers et Professionnels) - 818 04 07 07 (Entreprises) E-mail: crc@sunu-group.com - Site web: www.sunu-group.com









